



Applications
domotique
énergie
environnement

PONT DE PANY, le 23/06/2016

OBJET. : garanties assurance sur parafoudres FUSADEE

Madame, Monsieur,

Vous êtes équipé d'un matériel FUSADEE et nous vous en félicitons. Un parafoudre FUSADEE comporte une des cartouches dont la forme peut rappeler un fusible mais la comparaison s'arrête là. L'exclusion des fusibles, habituelle dans les contrats habitation, ne s'applique donc pas aux parafoudres.

Les composants actifs assemblés à l'intérieur sont des composants électroniques très performants dont le rôle est de transformer en courant toute surtension. L'assemblage spécial que nous effectuons a fait l'objet du dépôt de 4 brevets et c'est lui qui donne ses performances au FUSADEE cartouche avec notamment la forme cylindrique qui contribue à une inductance propre très faible participant aux performances du produit.

Cette forme donne en outre une facilité de manœuvre et d'échange en toute sécurité puisque le basculement met hors tension. Pourtant il ne s'agit nullement d'un fusible mais bien d'un parafoudre. La fusion de cartouche FUSADEE reste exceptionnelle et limitée aux cas de coup de foudre proches ou sur l'installation. Ceux qui peuvent engendrer des dégâts très importants en l'absence de parafoudres. Les surtensions du quotidien et des orages éloignés sont écoulés sans usure par les parafoudres. La fusion de cartouche constitue donc bien un mode de protection secondaire et non une usure au sens des conditions de garanties habituelles des assurances habitation.

La nature de la technologie utilisée (diodes d'écrêtage) exclut tout phénomène d'usure. Les fusions de cartouches FUSADEE qui peuvent intervenir sont exceptionnelles et interviennent pour des événements qui auraient endommagés au minimum plusieurs appareils électriques ou électroniques.



Applications
domotique
énergie
environnement

Suite à des difficultés de nos clients à se faire rembourser leurs FUS ADEE fondus lors d'un orage dans le cadre Risque Electrique de leur contrat d'assurance, nous avons été amenés à questionner l'APSAD à ce sujet. Après plusieurs échanges téléphoniques, nous avons obtenu la réponse suivante :

Tout ce qui n'est pas exclu est garanti.

Il n'y a pas de liste de matériel garanti et il n'y en aura peut-être jamais, car ces listes ne seraient pas exhaustives compte tenu de la multiplicité des matériels et de leur évolution.

Le FUS ADEE est un parafoudre très performant qui permet, dans le cas des matériels électroniques et électriques, une protection très voisine de 100 %. Nous demandons à tous nos clients de nous signaler les cas où malgré la protection FUS ADEE, il subsiste des dégâts. Nous les aidons gratuitement à trouver les raisons et les solutions pour que cela ne se reproduise pas.

Votre assurance devrait donc vous rembourser les FUS ADEE-cartouches fondues.

Cela étant, une fusion trop fréquente* malgré une adaptation du type de cartouche à l'exposition de installation aux surtensions est anormale et nous nous tenons à votre disposition pour effectuer une analyse de votre site et vous proposer plusieurs solutions pour atteindre votre satisfaction maximale.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Dominique Girard
Directeur industriel

*) une fusion fréquente pourrait être considérée à partir de plusieurs fusions de cartouches par an sur un site normal (site urbain, périurbain ou rural hors zone à reliefs). Si ces fusions ont lieux sur des impacts directs ou proche (<250m) elles sont normales.